

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 10

Rubrik: Politique financière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'augmentation provient en partie du fait qu'il y a actuellement 7 sociétés en plus. En outre on constate un mouvement d'expansion assez fort parmi les sociétés financières. Les rentes également accusent une augmentation de 7,7 à 8,4 pour cent. La débâcle de la bourse américaine ne semble pas encore avoir eu de répercussion sur la situation. Il est cependant probable qu'elle se fera sentir dans le courant de l'année.

Politique financière.

Les subventions fédérales.

La question des subventions fédérales traitée par l'Assemblée fédérale lors des délibérations sur le budget est chaque fois l'objet favori de luttes de la part des partis et des groupes économiques intéressés, car notre mère patrie ne répartit pas toujours très équitablement les dons à ses enfants, pas plus d'après leurs mérites que suivant la situation précaire dans laquelle ils se trouvent. Au contraire, elle donne, ou ne donne pas, selon l'influence qu'ont su se créer au Palais fédéral et au Parlement, les groupes intéressés.

L'Office fédéral des statistiques a fait un tableau établissant la répartition des subventions pour les divers buts, et qui remonte à l'année 1913. Nous donnons ci-dessous les chiffres pour quelques années, afin de démontrer les variations qui se sont produites dans la pratique des subventions.

Il sied de dire tout d'abord que depuis 1916 figurent également dans les comptes de la Confédération, en plus des subventions ordinaires, des subventions extraordinaires, qui quelquefois (1918/20, 1922) dépassent même le montant des subventions ordinaires. Généralement il s'est agi de moyens utilisés pour combattre la crise économique. Sur les 102 millions qui, durant la période de 1923 à 1929, ont été affectés à des subventions extraordinaires, 17 pour cent ont été versés en secours de chômage, 32 pour cent en secours pour les branches d'industrie gravement atteintes par une crise, et le 51 pour cent restant en mesures spéciales (travaux pour les chômeurs, etc.). Les subventions extraordinaires ont beaucoup diminué ces dernières années, en 1928 elles n'atteignent plus que 0,7, en 1929 1,1 millions.

Voici en millions de francs les subventions ordinaires:

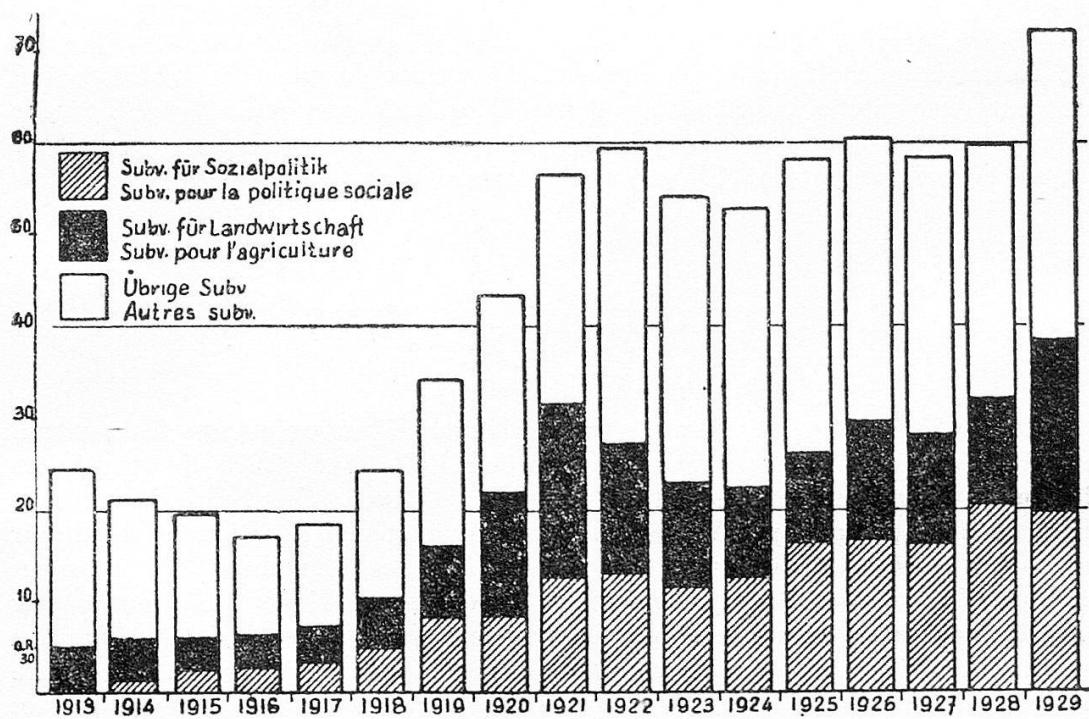
Année	Politique sociale	Agriculture	Instruction	Routes et corrections	Militaire et sports	Commerce, industrie, trafic	Département des eaux et forêts	Divers	Total
1913	0,5	4,4	5,8	5,3	2,5	3,3	1,2	1,4	24,4
1916	2,5	3,5	5,0	2,7	0,5	0,2	1,2	1,5	17,1
1921	12,2	19,2	8,7	6,9	2,3	0,9	2,3	3,8	56,3
1924	12,5	9,6	8,5	5,4	4,7	1,2	2,3	8,8	53,0
1926	16,8	13,2	9,1	4,5	4,9	3,2	2,2	7,3	61,2
1927	16,7	12,1	9,4	3,5	4,9	2,7	1,9	6,9	58,1
1928	20,2	13,7	9,7	4,3	4,8	2,0	2,2	7,5	64,4
1929	19,3	18,5	9,8	6,6	5,3	3,0	2,2	7,7	72,4

Avant la guerre les subventions pour l'instruction (subventions aux cantons pour les écoles primaires) étaient les plus élevées. Depuis, ces subventions pour les écoles n'ont pas même doublé. Les sommes consacrées à la réfection de routes ou autres corrections n'ont également pas augmenté, on

accorde même actuellement beaucoup moins au commerce et à l'industrie qu'avant la guerre. Par contre, les subventions militaires et celles en faveur du sport (gymnastique) ont doublé. Les subventions pour l'agriculture ont même quadruplé. La Confédération ne donnait pour ainsi dire rien pour la politique sociale avant la guerre; après la guerre, elle a fait un peu plus, et ces dernières années elle a versé 20 millions en chiffres ronds pour des buts de politique sociale.

Le tableau suivant établissant la répartition en pour-cent des subventions nous permet de discerner mieux encore les divers buts auxquels ont été affectées les subventions:

Année	Politique sociale	Agriculture	Instruction	Militaire et sports	Routes et corrections	Commerce, industrie, trafic	Santé publique et police	Département des eaux et forêts, chasse, pêche	Utilité publique	Mesurage du cadastre	Sciences, arts, etc.
1913	1,9	18,2	23,9	10,1	21,9	13,7	1,9	5,6	0,2	0,8	1,8
1914	5,2	23,5	28,0	4,0	21,7	4,0	2,4	7,0	0,3	1,6	2,3
1915	11,9	19,0	27,5	6,9	20,9	0,8	2,3	7,2	0,2	1,8	1,5
1916	14,7	20,9	29,5	2,5	15,6	1,2	2,5	7,6	0,3	3,5	1,7
1917	16,2	22,0	29,1	1,9	14,5	2,3	2,8	6,3	0,7	2,7	1,5
1918	20,9	22,6	25,9	3,2	9,8	4,2	2,2	5,5	0,7	3,7	1,3
1919	23,1	23,0	21,2	8,2	8,3	2,8	5,2	4,7	0,3	1,8	1,4
1920	18,3	31,6	18,3	4,0	11,9	2,0	5,0	5,2	0,5	2,3	0,9
1921	21,7	34,1	15,4	4,1	12,3	1,6	2,4	4,5	0,4	2,5	1,0
1922	21,5	24,5	15,5	11,3	11,9	1,4	3,5	6,5	0,5	2,5	0,9
1923	21,1	21,1	16,7	9,5	11,9	1,7	3,7	5,7	4,9	2,5	1,2
1924	23,6	18,2	16,0	8,9	10,2	2,3	4,2	4,8	6,7	3,7	1,4
1925	28,9	16,3	15,6	8,3	8,8	5,2	4,1	4,3	3,5	3,5	1,5
1926	27,5	21,5	14,9	7,9	7,4	5,2	4,3	4,1	3,5	2,6	1,1
1927	28,7	20,8	16,1	8,5	6,1	4,6	4,0	3,9	3,2	2,9	1,2
1928	31,4	21,2	15,1	7,4	6,6	3,1	4,2	3,9	2,8	3,2	1,1
1929	26,7	25,5	13,5	7,3	9,1	4,1	4,2	3,6	2,5	2,4	1,1



La plus grande partie des subventions est attribuée à des buts généraux et toutes les classes de la population en sont bénéficiaires. Du moins, nous ignorions quel groupe était considéré comme bénéficiaire des subventions allouées pour les rues, pour l'instruction et pour la santé publique. Dans ce domaine, qu'en est-il des subventions pour l'agriculture et la politique sociale? Les paysans font volontiers ressortir la part sans cesse croissante des subventions pour la politique sociale, pensant qu'il s'agit là d'une entraide en faveur de la classe ouvrière. Leur supposition n'est que partiellement fondée. Les sommes affectées à la politique sociale forment la plus grande partie de la subvention fédérale pour l'assurance sociale. Cependant tous les milieux de la population en sont en partie bénéficiaires. La population campagnarde compte cependant également parmi les bénéficiaires de l'assurance-maladie, et, en ce qui concerne l'assurance-accidents, cette dernière s'étend sur plus d'un demi-million de personnes exerçant une profession lucrative, c'est-à-dire à peu près la moitié des personnes de notre pays exerçant une profession. On constate donc que la plus grande partie des subventions attribuées à des buts de politique sociale revient à la majorité de la population et non seulement à un petit groupe.

Il en est quelque peu autrement concernant les subventions pour l'agriculture. Ces dernières sont attribuées à une branche économique qui représente en tout le 26 pour cent des personnes exerçant une profession lucrative. Il sied d'ajouter en outre que les 18,8 millions de francs ne représentent pas le total des subventions pour l'agriculture. Les subventions pour la culture des céréales qui à l'avenir se monteront annuellement pour le moins de 16 à 20 millions, ne sont pas comprises. Il y aurait lieu en outre de compter les montants que retire l'agriculture, de subventions indirectes, telles que les faveurs pour les frais de transport, ou tout autre privilège légal, spécialement dans la politique des impôts. Il y a en outre une différence fondamentale entre les subventions pour la politique sociale et celles attribuées à l'agriculture. La politique sociale dans son genre soutient en premier lieu les couches les moins favorisées de la population. Les subventions pour l'agriculture sont la plupart du temps fixées suivant l'importance de la production; les gros producteurs sont donc favorisés au détriment de ceux qui auraient le plus besoin d'être soutenus.

La statistique officielle des subventions permet du moins d'établir un fait que tout observateur impartial ne saurait nier, soit que nulle autre branche économique, nulle autre classe de travailleurs, n'a su aussi bien que l'agriculture obtenir de la Confédération une entraide aussi considérable.

Les conditions de travail.

Les revenus des employés de commerce en Suisse.

La Société suisse des commerçants a organisé au printemps 1929 parmi ses membres une enquête sur les revenus en 1928. Sur 17,500 questionnaires distribués, 7400 sont rentrés, parmi lesquels 500 nuls, c'est-à-dire insuffisants quant au but poursuivi par l'enquête. Grâce au matériel que l'on a pu obtenir de Zurich ensuite d'une enquête spéciale, il y eut en tout 8400 réponses valables. Les données et renseignements furent recueillis et collationnés très objectivement et soigneusement par le directeur de l'Office des statistiques de Zurich, M. Brüschweiler. Les résultats ont été publiés dans une brochure spéciale, par la Société suisse des commerçants. Nous publions ci-dessous les